

# Conditions Générales de Vente

Les présentes Conditions Générales de Vente régissent les relations entre «Jeune Pousse», ci-après dénommée « le prestataire » représentée par Monsieur Alexandre Hollard et ses clients, concernant la vente des produits proposés par «Jeune Pousse». En passant une commande auprès de «Jeune Pousse», l'Acheteur reconnaît avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente et les accepter sans réserve.

## Article 1 - Objet

Les conditions générales du prestataire s'appliquent à toutes les offres, interventions et exécutions, sauf si une autre stipulation est expressément spécifiée. Le client accepte ces conditions générales lorsqu'il passe sa commande, sans aucune réserve ni restriction. Le client renonce à faire valoir ses propres conditions générales ou particulières, même s'il prévoit qu'elles s'appliquent de manière exclusive. Toute dérogation aux présentes conditions générales doit être approuvée par écrit par le prestataire pour être valable. Les conditions générales comprennent les conditions de commande, de paiement et de livraison. Elles peuvent être consultées en cliquant sur le lien «conditions générales de vente» sur la page d'accueil du site internet du prestataire. Toute commande passée par un client auprès du prestataire implique l'accord définitif et irrévocable du client sur l'ensemble des conditions générales de vente présentées ici.

## Article 2 - Services proposés et exécution de la commande

Le prestataire offre des services de base et complémentaires, tels que l'identité visuelle et direction artistique, la création de site web, la conception publicitaire, le motion design, la photographie, l'impression sur différents supports, la réalisation de vidéos promotionnelles.

Tout travail sera planifié une fois que le prestataire reçoit l'acceptation expresse du devis ou de l'offre établi par le client et le paiement de l'acompte (si applicable) selon les termes de l'article La prestation commence une fois que l'acompte (si applicable) et le bon de commande signé et approuvé sont reçus.

Le prestataire se réserve le droit de refuser tout service ou travail manifestement contraire aux bonnes mœurs, raciste ou illégal. Si le client décide de renoncer à son projet pour une raison quelconque qui ne peut être imputée au prestataire, il ne pourra se dégager de son contrat qu'en payant l'indemnité de dédit prévue à l'article 3

Sauf convention contraire, les services sont fournis sous forme de fichiers électroniques.

Si le contrat prévoit la remise de supports matériels (graphiques ou numériques), les frais supplémentaires seront facturés au client. Le prestataire conservera et archivera tous les fichiers, textes, images, logos et supports de communication échangés avec le client pendant une période d'un an. Après cette période, ils pourront être détruits.

## Article 3 - Offre et Prix

Le Prestataire proposera des offres sans engagement pour ses services de base ou supplémentaires, notamment (mais pas exclusivement) l'identité visuelle, les sites web et motion design. Ces offres ou devis sont valables pendant un mois pour un travail devant être effectué dans les trois mois suivants à partir de leur envoi, sauf indication contraire. Si le Client souhaite annuler sa commande, le Prestataire facturera le travail achevé jusqu'à ce moment (prestation, salaires, matières premières, sous-traitance, etc.), avec une indemnisation de 15% en plus des frais encourus. Si le Client demande une pause temporaire dans l'exécution du travail ou ne donne pas suite aux pièces présentées pendant trois mois, la prestation sera considérée comme terminée et une facture sera émise.

Toute modification de la commande en cours d'exécution ou tout changement d'utilisation ou de diffusion des créations ou matériels livrés peut entraîner une révision du prix, sauf si cela porte atteinte aux droits de propriété intellectuelle du Prestataire. Toutes les réclamations doivent être présentées par écrit dans les huit jours suivant la réception de la prestation.

Le Client est responsable de l'exactitude et de la légalité des éléments fournis au Prestataire. Le Prestataire se réserve le droit de refuser tout travail manifestement contraire aux bonnes mœurs, raciste ou illégal.

## Article 4 Droits des tiers

Le client est responsable de toutes les informations contenues dans les conceptions réalisées par le prestataire. Le prestataire n'est pas responsable des fautes d'orthographe, des erreurs linguistiques ou grammaticales non signalées.

Si le client modifie la commande originale de quelque manière que ce soit (par exemple, en modifiant le texte, en manipulant ou en changeant l'emplacement des illustrations, en modifiant les formats, en imprimant ou en reliant de manière différente, etc.), ces modifications seront facturées en supplément et prolongeront le délai d'exécution.

Si le client transmet des modifications oralement, par téléphone par exemple, elles seront exécutées aux risques et périls du client. Si une plainte est déposée par un tiers, le prestataire se réserve le droit de supprimer purement et simplement l'accès et/ou de cesser la diffusion de tout contenu susceptible de porter atteinte aux droits du plaignant, sans que le client puisse faire opposition. Dans tous les cas, le client garantira le prestataire contre tout recours qui pourrait être exercé par un tiers en raison de la diffusion ou de la publication de contenus illicites ou préjudiciables.

## Article 5 Droit intellectuels

Le prestataire est titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle (droit d'auteur, droits voisins, droit des dessins et modèles, etc.) liés aux créations réalisées en exécution du contrat, y compris les matériaux de conception préparatoires tels que les projets, esquisses, croquis, etc. Cependant, le prestataire accorde au client l'autorisation d'utiliser et d'exploiter les créations envoyées conformément à leur destination, dans le strict respect des limites et des conditions (notamment financières) définies dans l'offre, le bon de commande, la facture ou tout autre document contractuel établi entre les parties.

Cette autorisation n'implique cependant aucune cession de droits et ne s'étend qu'aux actes d'exploitation nécessaires à

l'utilisation normale des créations par le client (exploitation primaire), excluant toute autre forme d'exploitation dérivée (adaptation, merchandising, etc.).

Si la portée de l'autorisation est incertaine ou si aucune précision à cet égard n'est donnée, la destination du matériel livré au client est considérée comme correspondant strictement à la première utilisation qu'il en fait. Cela ne s'applique qu'au matériel final livré au client par le prestataire ; les projets, croquis et autres travaux préparatoires ne peuvent être exploités sans l'accord écrit et préalable du prestataire qui en conserve la propriété et peut en exiger la restitution à tout moment.

L'autorisation d'exploitation accordée par le prestataire au profit du client est liée au respect par ce dernier de toutes les obligations qui lui incombent, notamment le paiement intégral des sommes dues au prestataire. Lorsque le client publie les créations du prestataire (flyers, affiches, magazines, catalogues, livres, panneaux publicitaires, photographies, etc.), il s'engage à inclure de manière visible le logo ou le nom du prestataire, dans la mesure compatible avec les usages en matière publicitaire.) Le client ne peut s'opposer à la mention du nom du prestataire, même si le travail mentionne déjà le nom d'un éditeur ou d'un intermédiaire, d'un agent publicitaire ou autres.) Sauf stipulation contraire, le client autorise le prestataire à diffuser sur son site Internet ou sur d'autres supports promotionnels (Réseaux sociaux, flyers,) tout ou partie des créations livrées.

#### **Article 6 Clause de confidentialité**

Le prestataire s'engage à ne pas divulguer d'informations confidentielles fournies par le client, à moins qu'une demande ne soit formulée par un juge dans le cadre d'un litige ou par une autorité administrative en vertu de la législation en vigueur.

#### **Article 7 Paiement**

Le paiement des prestations de graphisme s'effectue selon les modalités suivantes :

- 50 % à la commande
- 50 % à la livraison des fichiers finaux

Les factures doivent être payées au plus tard à l'échéance indiquée sur la facture, et/ou au plus tard dans les 30 jours suivant la date d'émission de cette dernière (en euros).

Le paiement doit être effectué par virement sur le compte du prestataire indiqué sur la facture. Tous les frais de banque et de change éventuellement facturés au prestataire seront répercutés sur le client.

En cas de retard de paiement, un intérêt de retard sera dû de plein droit et sans mise en demeure préalable. Si le client est un consommateur, l'intérêt sera calculé au taux légal majoré de 2%. Si le client est un professionnel, l'intérêt sera calculé au taux fixé par la loi du 2 août 2002 sur la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales ou par le texte légal qui la remplacera. En outre, le client devra verser une indemnité forfaitaire de 10% du montant impayé, avec un minimum de 150 euros par facture, en tant qu'indemnité irréductible pour les dommages causés par le non-respect de l'obligation.

Le défaut de paiement d'une facture autorise le prestataire à suspendre toutes ses prestations et à ne les reprendre qu'après le paiement intégral des prestations échues et à venir, ou s'il reçoit une garantie de paiement satisfaisante.

Le défaut de paiement d'une facture entraîne l'exigibilité de toutes les sommes dues, même si elles ne sont pas encore échues. Toute facture est considérée comme acceptée si aucune contestation précise n'est communiquée au prestataire par le client par recommandé dans les 8 jours suivant la réception de la facture. Passé ce délai, le prestataire ne pourra plus prendre en compte les éventuelles réclamations du client.

#### **Article 8 Livraison et réception des fichiers**

Les délais de livraison des fichiers finaux sont indiqués sur le devis et commencent à courir à partir de la date de réception du paiement de l'acompte.

En cas de retard de livraison, le graphiste en informera le client dans les plus brefs délais et conviendra avec lui d'un nouveau délai de livraison.

Le client devra vérifier la conformité des fichiers livrés avec sa commande et signaler au graphiste toute anomalie dans un délai de 5 jours ouvrables suivant la réception des fichiers. Passé ce délai, les fichiers seront réputés acceptés par le client.

#### **Article 9 Responsabilités**

A moins d'une stipulation contraire expresse, le prestataire n'a qu'une obligation de moyen:

il ne peut donc être tenu responsable des retards, défauts ou autres problèmes découlant d'une cause étrangère ou d'événements, même prévisibles, qui lui échappent.

Sauf en cas de dol ou de faute grave de sa part, le prestataire ne peut être tenu responsable des dommages directs subis par le client. Le client s'engage notamment à conserver l'intégralité des originaux de toutes les ressources mises à disposition du prestataire. En cas de force majeure ou de toute circonstance empêchant, réduisant ou retardant l'exécution du travail par le prestataire, celui-ci est déchargé de toute responsabilité et peut réduire ses engagements, rompre le contrat ou en annuler l'exécution sans être tenu de verser une quelconque indemnisation.

Ces circonstances incluent entre autres : la guerre, la guerre civile, la mobilisation, les troubles, les grèves, les lock-outs, tant du côté du prestataire que de ses co-prestataires, les pannes de machines, les bugs ou virus informatiques, les incendies, les dégâts des eaux, les interruptions des moyens de transport, les difficultés d'approvisionnement en matières premières, matériaux et énergie, ainsi que les restrictions ou les interdictions imposées par les autorités.

La signature du bon à tirer par le client signifie qu'il en assume pleinement la responsabilité.

Le prestataire ne peut donc être tenu pour responsable à ce titre. Le prestataire n'est pas responsable des problèmes ou litiges survenant après la livraison du matériel commandé.

Le prestataire n'est responsable que des travaux, études, créations ou projets qu'il a lui-même exécutés. Si le prestataire ne peut se prévaloir d'une des causes d'exonération prévues dans les présentes conditions générales, sa responsabilité ne pourra en tout état de cause être engagée qu'à hauteur des montants facturés au client.

#### **Article 10 Juridiction compétente**

Tout litige survenant à l'occasion du présent contrat sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Neuchâteau.

